

4. Groupes d'intervision

La participation régulière des superviseurs à un groupe d'intervision est reconnue pour être un des points centraux garantissant la qualité de la prestation offerte. L'ARS demande que le superviseur qui souhaite adhérer à l'association s'engage à faire partie d'un groupe d'intervision.

Par cette pratique régulière de rencontres entre pairs, le superviseur témoigne de sa volonté de s'enrichir et de prendre le recul nécessaire face aux processus qu'il conduit. Le groupe d'intervision est un espace de contrôle entre pairs, un espace tiers, qui permet de réfléchir à ses représentations, un espace de pensée et de créativité.

Il aide à :

- Relire sa pratique et à la confronter.
- Travailler à la bonne distance entre superviseur et supervisé.
- Différencier les postures des intervenants (PF, référent, superviseur, expert, etc.) auprès des supervisés.
- Développer une variété de supports, de dispositifs, d'outils, d'objets flottants, etc.
- Participer à la formation continue du superviseur.
- Veiller à maintenir la vigilance du superviseur.
- Trouver aide et soutien dans des situations complexes.

Une diversité des membres du groupe enrichit les points de vue et les approches. On peut être attentif à ne pas créer un groupe où, par exemple, tous les membres sont issus de la même volée, ou de la même formation, ou travaillent dans le même secteur professionnel, ou ont le même âge, etc. Un changement de groupe ou l'accueil de nouveaux membres permet de favoriser cette diversité.

Si exceptionnellement, un membre ne peut faire partie d'un groupe d'intervision, il est invité à expliciter la démarche correspondante mise en place et à en informer le comité.

Les points suivants semblent le minimum commun pour définir ce qu'est un groupe d'intervision de l'ARS. Ils sont abordés lors des visites des membres du comité :

1. Le groupe se réunit entre 6 et 10 fois par an.
2. Le nombre de participants est compris entre 3 et 10 membres ; ceci permet une réelle dynamique d'échange et d'interpellation. Si un groupe est durablement en sous- ou sur- effectif, les membres sont invités à fusionner avec un autre groupe, à rejoindre d'autres groupes, à se diviser.
3. Les membres ont une présence régulière dans les groupes d'intervision (80 % des réunions) avec une implication personnelle mettant en valeur leurs compétences acquises lors de leur formation et de leur pratique de superviseur.
4. Le groupe tient un bref journal de bord, qui mentionne les thématiques abordées (par exemple : la demande, le cadre, l'implication du supervisé, les référentiels utilisés, les thèmes traités, l'évaluation continue, l'évaluation finale, etc.).
5. Les questions qui pourraient être débattues avec d'autres groupes ou au niveau romand sont identifiées (par exemple : évolution du travail social, rapport avec les écoles, la formation continue des superviseurs, la supervision d'étudiants à l'étranger, la souffrance au travail, etc.) et notées afin de pouvoir être abordées lors de rencontres avec d'autres superviseurs de l'ARS.